



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

# POSEIDON

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

<b>Identité</b>	<b>POSEIDON</b>
<b>Usage</b>	Code GIFAP : WP
<b>Fournisseur</b>	Acaricide spécifique utilisable en viticulture PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	0800 21 01 55
<b>Organisme consultatif officiel</b>	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation et par ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Dangereux pour les organismes aquatiques.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

#### Information sur les composants dangereux :

<b>Description chimique</b>		Pyridabène, poudre mouillable, 200 g/kg		
<b>Composition/Renseignements sur les ingrédients</b>				
<b>Numéro</b>	<b>% poids</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Nom chimique</b>	
1	20	96489-71-3	Pyridabène (IUPAC) : 2 tert-Butyl-5-[[[4-tert-butylphényl)méthyl]thio]-4-chloropyridazin-3(2H)-one	
2	3		Sulfate d'ammonium d'éther dinonylphénylique de polyoxyéthylène sur gel de silice (50/50)	
<b>Numéro</b>	<b>N° CE</b>	<b>N° Annexe-1</b>	<b>Symbole(s)</b>	<b>Phrase(s) de risque</b>
1			T N	R23/25 R50/53
2			Xi	R36/37

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Premiers secours

##### Généralités

##### Inhalation

##### Peau

##### Yeux

##### Ingestion

#### Avis aux médecins

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Mettre à l'air frais. Tenir au repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.  
Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.  
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement et boire de l'eau en grande quantité, faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction inapproprié

#### Produit de décomposition/combustion dangereux

#### Equipement de protection

Poudre chimique sèche, mousse, brouillard d'eau.  
Jet d'eau.  
La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique).  
Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**POSEIDON****Informations supplémentaires**

Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

---

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

**Précautions individuelles  
Précautions pour l'environnement  
Méthodes de nettoyage**

Pour une protection appropriée, voir section 8.  
Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.  
Nettoyer les déversements immédiatement en prenant les précautions nécessaires pour minimiser la formation de poussières. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être bien fermés et identifiés. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

**Manipulation**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

**Prévention des incendies et explosions**

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

**Conditions de stockage**

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais ( $T^{\circ} < 30^{\circ}C$ ) et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

**Limites d'exposition  
Protection personnelle**

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

**Respiratoire  
Main**

Filtre P2 (pour particules solides et liquides) (DIN 3181).  
Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

**Yeux  
Peau et corps**

Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Autres informations**

Porter un vêtement de protection approprié.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.

---

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Aspect**

Poudre

**Couleur**

Blanche

**Odeur**

Faible odeur caractéristique

**Densité apparente**

0,2 à 0,3

**pH**

6,5 (solution à 200 g/l et à 20°C)

---

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

---

**Stabilité**

Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).

**Conditions à éviter**

Aucune connue.

**Matériaux à éviter**

Les produits basiques.

**Produits de décomposition dangereux**

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique).

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**POSEIDON****11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Nom</b>	<b>POSEIDON</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
DL50 Voie orale	Rat femelle : 3020 mg/kg et rat mâle : 3350 mg/kg
DL50 Voie dermique	Rat : > 2000 mg/kg
CL50 (4h) Inhalation	Rat femelle : 1,44 mg/l et rat mâle : 1,68 mg/l
<b>Irritation</b>	
Peau	Lapin : non irritant
Yeux	Lapin : non irritant
<b>Sensibilisation</b>	Cobaye : sensibilisant
<b>Autres informations toxicologiques</b>	<b>Pyridabène (substance active)</b> Non mutagène, non tératogène, non toxique pour la reproduction.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

<b>Nom</b>	<b>Pyridabène (substance active)</b>
<b>Ecotoxicité</b>	
Poisson	Toxicité aiguë, 96h-CL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) : 2,9 µg/l
Daphnie	Toxicité aiguë, 48h-CE50 ( <i>Daphnia magna</i> ) : 0,38 à 0,61 µg/l
Algue	Toxicité aiguë, 96h-CL50 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) : > 1 mg/l
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2500 mg/kg
Abeilles	Toxicité aiguë orale, DL50 ( <i>Apis mellifera</i> ) : 0,1163 µg s.a./abeille : très dangereux pour les abeilles
<b>Devenir dans l'environnement</b>	Non mobile dans le sol et se décompose par l'effet des microorganismes en quelques jours.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

<b>Emballages</b>	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
<b>Produit et emballage contaminés</b>	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>Libellé transport</b> : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Pyridabène)			

*Transport maritime (IMO/IMDG)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>Polluant marin</b>	non		
<b>Libellé transport</b> : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Pyridabène)			

*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

<b>Classe</b>	9	<b>Etiquette</b>	9
<b>Groupe d'Emballage</b>	III	<b>N° ONU</b>	3077
<b>Libellé transport</b> : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Pyridaben)			



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

**POSEIDON**

---

**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

---

Classement actuel :

Classement basé sur  
Symbole(s)

Tests



Phrase(s) de Risques

Xn Nocif

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) de Sécurité

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S24 : Éviter le contact avec la peau.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Installations classées

Rubrique 1155

Proposition de classement selon les directives 2006/8/CE et 2009/2/CE :

Classement basé sur  
Symbole(s)

Tests



Phrase(s) de Risques

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

R20 : Nocif par inhalation

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de Sécurité

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

Installations classées

Rubrique 1172

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R23/25 : Toxique par inhalation et par ingestion

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

**POSEIDON**

---

**Délai de réentrée sur les parcelles traitées :**

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 48 heures après la fin de la pulvérisation. »

**Sections modifiées lors de la mise à jour : 3 et 16**

---

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---